Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement** *Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement* **Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle** ***Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique*** Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS Suivi par : Dominique VIRGILI Tél : 01 49 55 42 14	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDSFRD/SDEPC/N2007-2129** **Date: 09 octobre 2007**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : dispositif de préparation aux concours de recrutement PLPA – PCEA - section Sciences et Techniques des Agro-Équipements

Mots-clés : préparation; concours, recrutement, PLPA - PCEA, enseignement agricole

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) - Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, et de la pêche - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Unions nationales fédératives d'établissements privés

Un dispositif de préparation aux concours est organisé par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique pour la section Sciences et Techniques des Agro-Equipements.

1/ LES PUBLICS CONCERNES

Sont concernés :

- les candidats non titulaires **en poste dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelles** remplissant les conditions pour s'inscrire au concours interne ou au concours externe.

2/ LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA PREPARATION

Le dispositif comporte un temps en auto formation (accès libre ou abonnement individuel à une plate forme de FOAD hébergée à l'ENFA) et un regroupement interrégional.

1. Mise à niveau sur les plans scientifiques et techniques par FOAD.

Il s'agit de mettre en place un dispositif de préparation au concours basé sur une remise à niveau scientifique et technique compatible avec le niveau d'exigibilité du concours PLPA ou CAPETA. Cette préparation sera réalisée de manière autonome (accès Internet avec un tutorat à distance). Sur la base du référentiel scientifique et technique et les références bibliographiques s'y rapportant, des modules spécifiques seront progressivement mis à disposition par FOAD sur les thèmes donnés dans le tableau suivant :

Module 1	**Mécanique**	- Rappels vectoriels, moment de force et moment de couple, - Statique plane, treillis, frottement.
Module 2	**RDM**	- Résistance des matériaux : traction, cisaillement, torsion et flexion
Module 3	**Mécanique des fluides et applications**	- Statique des fluides, dynamique des fluides, - Applications hydrauliques.
Module 4	**Automatismes**	- Systèmes combinatoires, séquentiels régulés.
Module 5	**Électronique embarquée et nouvelles technologies**	- Électronique embarquée, - GPS, Bus CAN, Agriculture de précision.
Module 6	**Agroéquipements**	- Les bases techniques et économiques du choix raisonné des agroéquipements.

Le temps de formation en ligne (tutorat) est évalué à 5 jours.

Chaque module comportera des exercices et sera évalué par tutorat individuel.

La prise en main de la plate forme sera organisée par une formation inter-régionale de 2 jours (Nord et Sud) ENESAD Dijon, ENFA Toulouse dont les dates seront communiquées avant le 22 octobre, aux candidats inscrits.

2. Regroupement inter-régional de préparation au concours.

Les regroupements interrégionaux seront organisés sur 2 sites d'accueil .

Les dates et lieux seront communiqués **avant le lundi 19 novembre 2007** aux candidats inscrits.

Les convocations s'effectueront en fonction de l'origine géographique des candidats pour limiter dans toute la mesure du possible les déplacements trop éloignés.

Le Sous-directeur de la stratégie en formation,
recherche et développement

Gilbert PESCATORI

PROGRAMME DE LA FORMATION INTERREGIONALE

- **Approfondissement en Sciences et Techniques des Equipements**

Cette préparation se fait en face à face sous forme de travaux dirigés sur la base d'anales d'épreuves de concours. Il s'agit de compléter l'auto formation par une mise en commun. Chaque site comporte un enseignant-référent qui peut être assisté du formateur ENFA ou d'un enseignant qui n'est pas du site mais dont les compétences sont reconnues.

- **Formation complémentaire à l'utilisation des agroéquipements**

Il s'agira de mettre en œuvre un ou plusieurs équipements dans une logique d'utilisation raisonnée en cohérence avec les attendus du concours (détermination des conditions agronomiques requises, préréglages, réglages au champ, utilisation des notices, principes de sécurité spécifiques).

- **Formation complémentaire aux aspects réglementaires de la discipline**

Une formation spécifique sera consacrée aux aspects législatifs et sécuritaires de la conduite et la mise en œuvre des agroéquipements (considérées comme machines dangereuses) et matériels d'atelier.

3. Inscriptions

Elles se feront à partir de la fiche ci-jointe (Annexe 1).

La fiche d'inscription signée du directeur de l'EPLEFPA et du Chef de SRFD, sera adressée à l'ENFA 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Avant le vendredi 26 octobre 2007, date impérative

Toute candidature parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

Le nombre maximum de places est de 24.

Les candidats seront retenus en fonction de leur ancienneté dans l'enseignement agricole public.

4. Chronologie de la formation

La formation en ligne débutera le lundi 12 novembre 2007 A cette date, la plateforme de formation sera accessible à partir du site de l'ENFA http : www.enfa.fr. Les identifiants et mots de passe seront fournis aux candidats à l'inscription. Toutes les informations utiles seront fournies sur la plate-forme :

- organisation de la formation
- supports de cours
- modalités du tutorat en ligne

Le regroupement interrégional se déroulera en décembre ou début janvier.

5. Frais de déplacements

Ils seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse.

Dans toute la mesure possible, l'hébergement et la restauration seront assurés sur le site d'accueil (EPLEFPA) de la session interrégionale.

6. Interlocuteurs

ENFA Toulouse 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Jean-Marie CHASSAGNE responsable de la Formation Initiale, Continuée et Continue des enseignants tél : 05.61.75.34.60 e-mail : jean-marie.chassagne@educagri.fr

Jean-Paul DOUZALS enseignant en Physique appliquée aux agroéquipements, et intervenant - tél : 05.61.75.34.47 e-mail : jean-paul.douzals@educagri.fr
Gestion administrative : Gisèle COMBARIEU - tél : 05.61.75.32.09 e-mail : gisele.combarieu@educagri.fr

Annexe 1

Fiche inscription

PLPA section Sciences et Techniques des Agro-Equipements

Nom : ……
Prénom: ……
Date de naissance : ……
Etablissement : ……
Fonction : ……
Ancienneté : ……
Filières et classes en responsabilité : ……
Tél. : …… Fax :…… e-mail :……

- Formation initiale (niveau, domaine)
  diplôme(s) obtenu(s)

- Expérience professionnelle éventuelle hors enseignement

Fait à....., le 2007

Signature de l'agent

Les candidats doivent obligatoirement accéder à un poste informatique connecté à l'internet pour suivre la formation en ligne sur la plateforme mis à disposition par l'ENFA.

Avis du Directeur de l'EPL

Favorable…….☐
Défavorable….☐

Avis du DRAF/SRFD

Favorable…….☐
Défavorable….☐

A retourner à l' E.N.F.A.

2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Pour le 31 Octobre 2007 (date impérative)